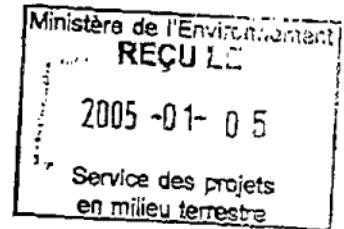


Projets d'amélioration de la route 175 des
kilomètres 60 à 84 et 84 à 227

RFL et SAG / STO-TEWK 6211-06-042



Direction de l'aménagement de la faune
de la Capitale-Nationale
Faune Québec



Le 20 décembre 2004

Madame Linda Tapin
Direction des évaluations environnementales
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est, 6^e étage
Boîte postale 83
Québec (Québec) G1R 5V7

N/Réf. : 9018-5-41 V/Réf. : 3211-05-398

Objet : Projet de réaménagement à quatre voies séparées de la route 175 entre les kilomètres 60 et 84. Compléments à la deuxième analyse de recevabilité.

Madame,

Nous avons pris connaissance des compléments d'information apportés à l'étude d'impact dans l'addenda n° 5 daté du mois d'octobre 2004 et intitulé : *Rapport addenda n° 5 - Réponses aux demandes d'informations du MENV et modifications au tracé*. Voici nos commentaires en réponse à votre demande du 25 octobre dernier.

A) RÉPONSES AUX DEMANDES DU MENV

Les numéros de paragraphes réfèrent à l'ordre des questions adressées par le MENV au MTQ dans la correspondance du 15 septembre 2004 de Nicolas Juneau à Claude Sirois.

1) Caractérisation du ruisseau Taché

L'étude de Pro Faune réalisée à l'été 2004 (annexe 2 de l'addenda n° 5) mentionne qu'il y a une pêche sportive à l'omble de fontaine sur la rivière Cachée et dans le ruisseau Taché. Il faut préciser que la pêche est interdite dans la rivière Cachée et le ruisseau Taché à l'intérieur des limites du parc national de la Jacques-Cartier. Il aurait été important de cartographier les limites officielles du parc dans le cadre de ce travail.

Le travail de caractérisation réalisé contient l'information nécessaire pour éventuellement procéder à la reconstruction du ruisseau à un emplacement différent. Cependant, l'objectif proposé pour la reconstruction, lequel maintiendrait la production actuelle de 1,2 poisson par 100 m², sera à discuter en temps et lieu.

2) Problématique grande faune

Le promoteur indique que les résultats finaux des études effectuées sur les concentrations d'originaux à proximité de la route et les mesures de mitigation envisagées seront disponibles lors des audiences publiques. La réponse est acceptable.

3) Détail du calcul des pertes d'habitats du poisson évaluées à 1,35 ha

Pertes liées aux ponts et ponceaux

Les pertes d'habitats liées aux ponts et ponceaux ont été réévaluées à la baisse en raison de l'abandon des voies de dessertes sur 10 km.

Il est cependant toujours impossible de savoir si le nouveau chiffre avancé de 1,29 ha est une estimation crédible des pertes d'habitat liées aux ponts et ponceaux puisque cette estimation a été réalisée à l'aide de documents déjà périmés (ancien tracé de février 2004). Pour le bon déroulement des audiences publiques, le calcul effectué avec la méthode des dimensions de ponceaux est acceptable en autant qu'il est effectué sur la ou les variantes sélectionnées.

Cependant le calcul devra être refait à l'étape des plans et devis; il devra cette fois reposer, non pas sur la longueur/largeur des structures mais sur la somme des superficies réelles d'habitat affectées. Évidemment il devra être confirmé préalablement, pour chaque traversée de cours d'eau, s'il s'agit d'un habitat du poisson ou non.

Pertes liées au détournement du ruisseau Taché

Les pertes d'habitats liées à ce détournement (0,82 ha) représenteraient à elles seules 40 % des pertes totales estimées.

À notre avis, tous les efforts du promoteur devraient converger vers la recherche d'une solution permettant d'éviter ce détournement. Étant donné qu'à cette étape on ne connaît toujours pas le ou les tracés retenus qui seront présentés en audiences publiques, il est toujours temps d'analyser un nouveau tracé permettant d'éviter ce détournement.

Le MTQ devra donc analyser la faisabilité de positionner ce carrefour plusieurs centaines de mètres au sud de l'entrée actuelle du parc de la Jacques-Cartier en créant une nouvelle route d'accès au parc et en évitant ainsi le détournement du cours d'eau. Ce scénario devrait être étudié du point de vue des coûts en tenant compte du fait que la reconstruction d'un cours d'eau coûtera de 50 à 100 \$ par m² d'intervention (estimation basée sur les dépenses encourues dans le cadre du réaménagement de l'émissaire du lac Daran dans la réserve faunique des Laurentides).

De plus, la gestion à long terme de l'habitat du castor doit être envisagée pour ce secteur en tenant compte à la fois de la présence de la route et de l'augmentation de la biodiversité

créée par les barrages de castor. En d'autres termes, la destruction par le MTQ des barrages de castor susceptibles de causer des nuisances n'est pas une pratique acceptable à long terme.

Pertes probables

La réponse du promoteur à ce sujet montre qu'il ne reconnaît pas la forte probabilité que des habitats additionnels soient perdus même si toutes les mesures d'atténuation courantes et particulières sont appliquées.

Ces pertes doivent cependant être estimées selon la même démarche recommandée par le Secteur Faune Québec dans le cadre des avis au MTQ concernant le concept de compensation pour le projet des km 84 à 227. En effet, cela permettra de mieux planifier les mesures de compensation qui devront être proposées et analysées avant la réalisation du projet.

4) Réaménagement de l'accès au parc national de la Jacques-Cartier

Une représentation du carrefour en losange devrait être présentée à une échelle détaillée pour une meilleure compréhension du réaménagement proposé par rapport au ruisseau Taché. Par ailleurs, cette représentation devrait montrer les limites légales du parc.

Voir également ci-dessus le commentaire sur la faisabilité de déplacer le carrefour vers le sud afin d'éviter le réaménagement du ruisseau Taché.

7) L'état de référence du milieu aquatique

Le promoteur n'a pas déposé, tel que demandé, les grandes lignes du protocole de caractérisation (état de référence) et de suivi du milieu aquatique.

Nous souhaitons que le MTQ démontre une attitude plus proactive et dépose ce document dans les meilleurs délais. Ce document sera déterminant en regard du programme de surveillance et de suivi qui en découlera.

Nous sommes par ailleurs d'accord de favoriser la tenue d'une visite de terrain et d'une rencontre technique dans le but de se positionner par consensus (MTQ, Faune Québec et MPO) sur la nature de tous les cours d'eau traversés (habitat du poisson ou non) et de cibler les éléments à prendre en compte dans le protocole de caractérisation.

8) Date de restriction pour les travaux dans le cours d'eau

Le promoteur nous indique que cet élément devra être prévu pour chaque cours d'eau lors du dépôt de l'état de référence. Nous sommes en accord avec cet engagement.

9) Milieu humide à recréer (habitat du castor dans le ruisseau Taché)

Dans la perspective du réaménagement du ruisseau Taché, nous sommes en accord avec le fait que l'habitat du castor existant ne soit pas recréé. Cependant, tel que nous l'avons indiqué à la question 3, la problématique du castor doit être prise en compte à long terme, dans ce secteur ainsi que dans tous les autres secteurs où le potentiel est fort; des dispositifs adéquats devront être installés pour éviter la destruction systématique des barrages de castor.

10) Présentation des concepts types de mesures d'atténuation

Sont présentées à titre de réponse à l'annexe 4 de l'addenda n° 5 des normes de conception et non un concept. Dans un concept type de mesures d'atténuation, il y a l'obligation par l'entrepreneur de déposer un plan d'action environnemental comprenant pour un site donné l'ensemble des mesures et des normes de conception choisies, et ce, pour approbation par le MTQ avant le début du chantier. Le MTQ doit prendre l'engagement d'exiger ce plan d'action environnemental avant de donner l'autorisation de commencer le chantier. C'est ce que nous aurions aimé voir écrit dans l'étude d'impact.

15) Ponceaux en arches préfabriquées

Nous sommes d'accord avec le MTQ qu'il n'y a pas de gain environnemental à faire avec ce type de ponceau pendant la construction et pour de petits cours d'eau. En raison de la reconstruction beaucoup plus facile du lit naturel dans un ponceau sans radier, nous croyons que dans certains cas il y a des avantages à long terme pour l'habitat du poisson.

B) MODIFICATIONS AU TRACÉ

Depuis le début de processus d'évaluation environnementale des impacts, le MTQ a modifié ses choix de tracé à plusieurs occasions. La dernière modification est survenue à la réunion d'information publique présidée par le BAPE le 24 novembre 2004. La modification de tracé présentée dans l'annexe 5 ainsi que celle présentée à la réunion publique n'ont cependant fait l'objet d'aucune analyse des impacts sérieuse et complète.

Nous recommandons par conséquent au MENV d'exiger du MTQ la rédaction d'un rapport final unique et complet présentant l'évaluation environnementale de deux variantes de projet, une dans l'axe de la 175 et une de contournement, et sur lesquelles une analyse comparative des impacts biophysiques et humains sera effectuée dans les détails.

C) AUTRES PRÉOCCUPATIONS DE FAUNE QUÉBEC

Sels de déglacage (question 11 de notre avis du 13 septembre 2004) : impact des sels sur la zone d'étude et engagements pour diminuer les impacts qui seraient liés à l'augmentation de l'utilisations des sels

Nous regrettons que cette question n'ait pas été adressée au MTQ par le MENV. Le MENV doit en effet inciter le MTQ à proposer des solutions proactives concernant la gestion à long terme des sels et leur impact sur les milieux aquatiques, particulièrement en considération de leur augmentation prévisible et significative.

Traversées de cours d'eau :

Nous voulons souligner le fait que le nombre de traversées de cours d'eau n'est pas le seul élément à prendre en compte dans l'évaluation des impacts sur le milieu aquatique. Il faut également identifier les segments de cours d'eau à risque; ces segments sont ceux où la topographie est prononcée, la nature des sols, sensible à l'érosion, et où le cours d'eau longe l'emprise. Dans ces segments à risque, l'érosion, le transport et la sédimentation dans l'habitat du poisson de particules de sols représentent un impact potentiel important sur le milieu aquatique.

Veillez recevoir, madame Tapin, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Le directeur de l'aménagement de
la faune de la Capitale-Nationale



Robert Parent

/CD/jdb